

déi Lénk

Programme-cadre pour les élections communales du - 8 octobre 2017

D'Leit staark maachen.

1 **Préambule**

2 **Résolution: Pour un projet de renouveau démocratique, social et écologique**
3 (adopté par le 14e congrès ordinaire de déi Lénk, réuni le 26 mars 2017 à Oberkorn)

4 **Le contexte économique et politique**

5 Au niveau international, la crise financière et économique a entraîné en une crise sociale
6 marquée par chômage record et une importante montée des inégalités. S'y joignent la crise des
7 réfugiés, qui résulte de l'exploitation des pays africains et des guerres au Proche et au Moyen-
8 Orient, nourries par les intérêts économiques occidentaux ainsi que le réchauffement climatique
9 avec un désastre écologique à moyen et long terme en perspective.

10 Au Luxembourg, les avantages fiscaux concédés au grand capital ont permis de maintenir une
11 forte croissance. Celle-ci n'a pas entraîné une baisse significative du chômage et le taux de
12 pauvreté a même augmenté. La politique foncièrement libérale menée par le gouvernement
13 actuel trouve son expression majeure dans une crise du logement de plus en plus grave et une
14 baisse générale de la qualité de vie.

15 Dans l'ensemble, les réactions des gouvernements européens - y compris celui du Luxembourg -
16 se caractérisent par un aveuglement total face aux méfaits de la politique néo-libérale de
17 déréglementation et de privatisation et à l'appauvrissement des couches inférieures et
18 moyennes de la population qu'elle entraîne.

19 Cet aveuglement et la poursuite inaltérée de cette politique néfaste depuis une quarantaine
20 d'années maintenant ont ouvert la voie à une montée des nationalismes et de la xénophobie, à
21 laquelle le Luxembourg n'échappe malheureusement pas.

22 **Le pendant de cette politique au niveau communal**

23 Au fil des années, les communes ont dû assumer de nouvelles responsabilités, mais leurs
24 recettes n'ont pas augmenté en conséquence, bien au contraire. D'abord l'Etat s'est accaparé
25 une part croissante des revenus fiscaux et a supprimé ou rendu inefficaces des impôts
26 purement communaux, rendant les communes de plus en plus dépendantes et limitant d'autant
27 leur autonomie. Ensuite les communes - à travers une politique de dumping fiscal réciproque
28 pour attirer des entreprises - se sont privées elles-mêmes de recettes. Devant leur besoin de
29 financement croissant et le défaut de recettes, les responsables communaux ont
30 progressivement mis œuvre des méthodes néolibérales : augmentation des taxes communales
31 pénalisant surtout les ménages à revenus modestes ; calcul des services publics en fonction des
32 coûts ; externalisation au prix coûtant et finalement privatisation de services communaux. La
33 tendance néolibérale, loin de perdre du terrain, s'est muée en une loi impitoyable qui s'impose à
34 tous en dépit du désaccord de la majorité des citoyennes et des citoyens. Dans cette logique, au
35 sein de la plus petite structure démocratique qu'est la commune, la liberté d'action s'est trouvée
36 réduite à sa plus simple expression : celle de répondre aux contraintes matérielles libérales.
37 Sous ces conditions, le débat démocratique disparaît et la politique se voit confiée au meilleur
38 administrateur de la situation existante.

39 **Élaborer un projet de renouveau démocratique, social et écologique**

40 Si nous voulons préserver nos acquis démocratiques et sociaux et renforcer nos droits dans le
41 cadre d'un environnement vivable, il faut combattre la logique libérale et renforcer le pouvoir
42 des électrices et des électeurs par rapport aux élu(e)s et le pouvoir des élu(e)s par rapport aux
43 exécutifs locaux. Cela vaut pour les trois niveaux de décision politique : européen, national et
44 communal.

45 déi Lénk soutient trois axes fondamentaux du changement dans le cadre du débat autour des
46 élections communales.

47 *1) Renforcer la démocratie au niveau communal.*

48 Les communes sont devenues les gestionnaires en dernier ressort des problèmes causés au
49 niveau européen et national. Or, c'est au niveau de ce dernier maillon de la chaîne décisionnelle
50 que l'influence des citoyens peut être déterminante pour changer l'ordre des choses. D'une part,
51 la participation des citoyennes et des citoyens de nationalité étrangère et une meilleure
52 représentation des femmes et des jeunes au sein des conseils communaux sont évidemment des
53 enjeux prépondérants. D'autre part, au-delà des réunions du conseil communal, déi Lénk
54 demande d'élargir la *participation des citoyennes et des citoyens à la prise des décisions au*
55 *niveau communal*, via notamment des réunions de quartier régulières et le développement d'un
56 vrai budget participatif.

57 *2) Freiner la croissance économique démesurée*

58 Les perspectives de croissance économique démesurée auxquelles les communes sont
59 actuellement confrontées viennent en contradiction flagrante avec la nécessité et les
60 engagements du gouvernement luxembourgeois de réduire massivement les émissions de CO2.
61 déi Lénk réfute l'argumentation que cette croissance serait indispensable pour maintenir notre
62 modèle social. Il est un fait que la forte croissance au cours des dernières années au service du
63 capital financier n'a pas empêché le risque de pauvreté d'augmenter. Alors qu'il est évident
64 qu'une croissance sans fin est impossible, une répartition plus équitable des revenus et des
65 fortunes doit être mise à l'ordre du jour au niveau de la politique tant nationale que communale.
66 Il est inadmissible que la politique du bradage fiscal au niveau national soit poursuivie sans
67 relâche en vue d'attirer des entreprises, confrontant les communes avec des flux de transports
68 de plus en plus ingérables et une pression insoutenable sur l'environnement naturel. Les
69 communes quant à elles doivent coopérer en fixant notamment des taux minima pour l'impôt
70 commercial communal. Au niveau de la Grande Région la coopération est indispensable dans
71 l'intérêt d'un développement démocratique et socialement équilibré.

72 *3) Mener une vraie politique sociale et écologique au niveau communal*

73 La politique néolibérale menée depuis les années 1980 tant au niveau européen, national et
74 communal a mis à mal la justice sociale. De plus en plus de personnes se trouvent marginalisées
75 pour des raisons économiques. Devant ces problèmes croissants, les communes ne doivent pas
76 se résigner à gérer la pauvreté via l'office social, le subventionnement d'associations de
77 bienfaisance ou la mise à disposition de logements par l'intermédiaire d'agences immobilières
78 sociales. Elles doivent au contraire mener une offensive de mise en place de services
79 communaux performants et largement gratuits. Elles doivent combattre la pénurie des
80 logements via une taxation des logements vides et lancer à grande échelle la construction de
81 logements publics et coopératifs. Elles doivent aussi mettre en place au niveau communal et
82 intercommunal un réseau de transports publics et de mobilité douce attrayant. Tout cela
83 nécessite évidemment un renforcement des moyens financiers communaux.

84 **Ces trois axes sont liés. Il faut donner aux communes et à leurs habitants les moyens**
85 **d'exprimer de façon claire leurs choix politiques et de les réaliser !**

86

87 **A) Renforcer la démocratie dans les communes – associer les** 88 **citoyen(en)s aux prises de décision!**

89
90 *La participation de tou(te)s les citoyen(ne)s d'une commune aux décisions sociales est la*
91 *condition essentielle d'une communauté qui fonctionne. déi Lénk considèrent qu'il faut*
92 *donner une forme concrète à cette participation démocratique et la réaliser à tous les*
93 *niveaux communaux. C'est pour cette raison que déi Lénk s'engagent pour:*

- 94
95 - La participation des citoyen(ne)s à l'élaboration du budget communal, sous forme
96 d'un budget des citoyens;
- 97
98 - Des consultations des citoyen(ne)s sur tous les projets et décisions d'importance;
- 99 - Informer la population et s'échanger continuellement avec elle lors de l'élaboration
100 de grands projets;
- 101
102 - L'implication des citoyen(ne)s dans les planifications conceptuelles des communes
103 par l'intermédiaire de forums communaux dédiés à des questions d'avenir et des
104 aspects essentiels de notre société (assises sociales, assises culturelles, forums des
105 jeunes, etc.);
- 106
107 - Des réunions d'information et de consultation annuelles dans tous les quartiers de la
108 ville, où il sera question des travaux d'infrastructure prévus pour l'année suivante ;
109 un rapport détaillé sera ensuite remis à tous les ménages concernés.

110
111 *Les décisions des collèges échevinaux, des conseils communaux et des administrations*
112 *communales devront être conçues de façon transparente et démocratique, tant au*
113 *niveau institutionnel que face aux citoyen(ne)s. Cela comprend:*

- 114
115 - Un rapport analytique détaillé des séances du conseil communal distribué à tous les
116 ménages dans toutes les communes à scrutin proportionnel;
- 117
118 - La retransmission vidéo (via Internet ou la télévision) des séances complètes du
119 conseil communal dans toutes les communes d'une certaine envergure,
120 retransmission en langue des signes et traduction vers l'allemand et le français;
- 121
122 - L'implication des citoyen(ne)s et des organisations intéressé(e)s dans le travail des
123 commissions consultatives;
- 124
125 - Sites Internet accessibles à tous (personnes malvoyantes et aveugles, formulations
126 dans un langage simple);
- 127
128 - Les rapports des commissions communales doivent être accessibles au public;
- 129 - La création d'organes de consultation publics impliquant tous les partis, pour éviter
130 un éventuel « favoritisme » (p.ex. dans la politique de l'emploi, l'attribution de
131 logements sociaux etc.);
- 132
133 - L'obligation du collège échevinal et de l'administration d'informer le conseil
134 communal, le public et chaque citoyen(ne) concerné(e);

- 135 - L'élaboration d'une charte communale des droits du citoyen, réglant les relations
136 entre l'administration communale et les citoyen(ne)s en matière d'accès aux dossiers
137 communaux, de flux de l'information, de réclamations etc.;
- 138
- 139 - Les communes devraient nommer un médiateur/une médiatrice communal(e),
140 indépendant(e) du collège échevinal;
- 141
- 142 - Un droit de recours et d'initiative institutionnalisé, tant pour les citoyens individuels
143 que pour les associations et les groupes d'action;
- 144
- 145 - L'amélioration du travail administratif grâce à l'organisation de forums avec le
146 personnel, où il sera question des tâches et des objectifs des différents services et
147 de leur orientation vers le citoyen;
- 148
- 149 - Des centres d'accueil des citoyens dans toutes les communes d'une certaine
150 envergure, avec des heures d'ouverture adaptées aux besoins des citoyen(ne)s.

151

152 *La démocratie est impensable sans égalité de genre. Les discussions autour des mêmes*
153 *droits pour les femmes jouent également un rôle décisif au niveau communal. déi Lénk*
154 *s'engage pour:*

155

- 156 - Des services pour l'égalité de genre dans toutes les communes d'une certaine
157 envergure ou bien au niveau régional;
- 158
- 159 - Des commissions consultatives sur l'égalité de genre dans toutes les communes du
160 pays;
- 161
- 162 - Le développement de programmes communaux pour la promotion des femmes qui ne
163 se limitent pas au service administratif interne, mais qui incluent tous les secteurs
164 sur le territoire de la commune;
- 165
- 166 - Une répartition des postes paritaire au sein des commissions communales;
- 167
- 168 - L'élaboration d'un budget communal ayant comme but l'égalité entre hommes et
169 femmes (gender budgeting), avec des plans d'actions en vue de remédier à
170 d'éventuelles discriminations et des évaluations régulières de ces plans d'action;
- 171
- 172 - Les rues et les places devraient prioritairement porter des noms de femmes
173 méritantes afin de compenser la présence inégale des femmes dans l'espace public;
- 174
- 175 - tout le personnel des communes devrait participer à des formations au sujet de
176 l'égalité de genre, et surtout le personnel travaillant dans des structures de garderie
177 d'enfants et dans la communication externe/relations publiques.

178

179 *L'intégration des citoyen(ne)s non luxembourgeois(es) constitue un défi démocratique*
180 *central pour nos communes. Leur participation à la vie sociale et politique est*
181 *absolument indispensable, des discriminations existantes doivent être supprimées. déi*
182 *Lénk veulent:*

- 183 - Abolition de la durée minimale de résidence et introduction d'une procédure
184 simplifiée pour s'inscrire dans les listes électorales;
185
186 - L'orientation multilingue de la politique d'information et de communication
187 communale;
188
189 - La collaboration renforcée de l'administration communale avec des représentations
190 d'organisations d'étrangers;
191
192 - La promotion ciblée de la participation des citoyen(ne)s étrangers/étrangères aux
193 commissions consultatives;
194
195 - La création d'un « Forum de la Citoyenneté » qui analysera les besoins et élaborera
196 des plans d'actions;
197
198 - Le soutien ciblé d'associations et d'organisations élaborant des projets
199 interculturels, ainsi que l'expansion et un soutien ciblé de travaux communautaires
200 (associatifs) socioculturels ;
201
202 - Le développement et l'extension d'un « plan d'intégration » global;
203
204 - Une promotion ciblée des fêtes et initiatives entre voisins;
205
206 - Instaurer des mesures d'intégration spécifiques aux réfugiés;
207
208 - mettre en place ou agrandir des structures régionales ou intercommunales d'appui
209 aux réfugiés;
210
211 - organiser des tables rondes au sujet de l'intégration au niveau communal ou
212 régional;
213
214 - mettre à disposition des informations dans des langues supplémentaires tel que le
215 portugais, le farsi, l'arabe, l'italien, le serbo-croate dans le but de respecter la
216 diversité linguistique.

217
218 *Par l'intermédiaire du service public, les pouvoirs publics sont les garants d'une*
219 *participation égale en droits et démocratique. La participation démocratique ne sera*
220 *possible que si l'organisation des services néglige l'aspect commercial et s'oriente plutôt*
221 *aux besoins des citoyens. C'est pour cette raison que déi Lénk s'opposent de façon*
222 *véhémente à la privatisation ouverte ou insidieuse des services publics – également au*
223 *niveau communal. Cela implique notamment une suppression de l'influence et du*
224 *contrôle démocratiques. Il faut plutôt veiller à ce que les services communaux soient*
225 *étendus, qu'ils bénéficient d'une administration transparente et que les utilisateurs*
226 *soient impliqués dans leur conception. Cela signifie:*

- 227
228 - Pas de privatisations de services publics;
229

- 230 - Pas d'attributions de services publics à des entreprises privées et réintégration des
231 externalisations déjà effectuées dans le service public;
- 232
- 233 - Recommunalisation des services publics privatisés, notamment dans les secteurs de
234 l'énergie, des déchets, des transports en commun et des établissements socio-
235 éducatifs;
- 236
- 237 - Les investissements communaux ne doivent pas être financés via PPP (Public Private
238 Partnership) – ce qui correspond dans la plupart des cas à une privatisation partielle
239 – mais les pouvoirs publics doivent les réaliser de leur propre chef;
- 240
- 241 - Mise en place de forums institutionnalisés des utilisateurs des services publics, dont
242 les suggestions et les critiques pourront contribuer à l'amélioration de ces services;
- 243 - Préservation et extension des propriétés immobilières communales;
- 244
- 245 - Réintégration de friches industrielles non polluées dans la propriété communale.
- 246

247 *Les communes – en tant qu'institutions démocratiques – doivent être revalorisées,*
248 *l'autonomie communale doit être défendue et élargie. C'est pour cette raison que déi*
249 *Lénk s'engagent également au niveau national, afin que le contrôle des décisions des*
250 *conseils communaux par le ministère de l'Intérieur soit limité à la seule vérification*
251 *d'une correspondance aux intérêts généraux publics. En principe, les marges de*
252 *manœuvre des communes doivent être sensiblement élargies dans des domaines sociaux*
253 *centraux. Les communes doivent être libres de mettre des accents politiques décisifs en*
254 *matière de redistribution de la richesse générée et de transformation écologique de*
255 *notre société. Déi Lénk s'engagent à tous les niveaux pour ce droit démocratique*
256 *fondamental des citoyen(ne)s.*

257

258 B) Freiner la croissance démesurée – pour le développement durable 259 de la ville! 260

261 *Au 21^e siècle, le changement climatique et les ressources naturelles limitées exigent une*
262 *politique qui agit en fonction de critères durables et écologiques. Il arrive bien trop*
263 *souvent qu'aucune instance politique n'ose vraiment prendre des initiatives et qu'elle en*
264 *rejette la responsabilité: de la politique communale sur la politique nationale, de la*
265 *politique nationale sur la politique internationale. C'est pour cette raison que la*
266 *politique environnementale ne jouait qu'un rôle vraiment secondaire dans la politique*
267 *communale de ces dernières années.*

268
269 *Pour déi Lénk, un développement durable de la ville équivaut à une interaction de*
270 *l'influence publique, de la participation des citoyens et de la création de conditions*
271 *générales à travers des décisions politiques, et cette interaction est susceptible de*
272 *marquer un tournant du point de vue écologique.*

273
274 *C'est plus particulièrement dans le domaine des transports que les communes peuvent*
275 *agir en tant qu'initiatrices. déi Lénk souhaitent donc:*

- 276
277 - Un élargissement de l'offre des transports en commun, notamment des services de
278 « Citybus » et « Nightbus »;
- 279
280 - Les transports en commun doivent rester sous contrôle communal: pas de transferts
281 de services publics à des entreprises privées, ou bien recommunalisation des
282 services déjà transférés;
- 283
284 - Protection du personnel par des embauches sous le statut public;
- 285
286 - Introduction et extension de lignes de tramway dans la capitale ainsi que dans le
287 sud du pays (Südtram);
- 288
289 - Systématisation de l'offre P&R (Park and Ride);
- 290
291 - Orientation vers des transports en commun gratuits;
- 292
293 - Elargissement systématique du réseau de pistes cyclables;
- 294
295 - Extensions de pistes cyclables sécurisées et construction de voies cyclables rapides
296 intercommunales (Radschnellwege);
- 297
298 - Extension de l'offre de vélos publics et de vélos électriques sur l'ensemble du
299 territoire;
- 300
301 - Développement de stratégies communales pour les transports, misant sur les
302 transports en commun, le vélo et le piéton.
- 303 -

304

305 *La politique énergétique des communes doit suivre des critères démocratiques, sociaux*
306 *et écologiques. Aujourd'hui les technologies énergétiques alternatives permettent déjà*
307 *de couvrir les besoins en énergie électrique d'une ville et de réduire ainsi la grande*
308 *influences des centrales électriques. Nous ne devrions pas attendre jusqu'à ce que les*
309 *grands groupes soient prêts à procéder à des innovations, mais agir au niveau*
310 *communal:*

311

312 - L'alimentation en énergie (gaz et courant) et surtout les réseaux énergétiques
313 doivent rester sous le contrôle démocratique des pouvoirs publics. Les privatisations
314 sont à rejeter et des services commune ainsi que des réseaux énergétiques déjà
315 privatisés doivent être relocalisés;

316

317 - Etablissement d'un relevé des potentiels dans toutes les communes en vue de la
318 production d'énergie non fossile dans les domaines de la photovoltaïque, de l'énergie
319 éolienne et éventuellement de l'énergie hydraulique;

320

321 - Entrée dans la production d'énergie alternative sous contrôle public et promotion
322 d'initiatives individuelles ou coopératives décentralisées pour la production
323 d'énergie alternative;

324

325 - Connexion des communes aux « smart-grids » (réseaux de courant intelligents, qui
326 intègrent de façon optimale des sources d'énergie alternatives) sous contrôle public;

327

328 - Conseils en énergie systématiques de la part des communes, et en faveur des
329 citoyen(ne)s et des entreprises;

330

331 - Les bâtiments communaux doivent être construits ou rénovés successivement
332 conformément aux dernières normes écologiques et standards énergétiques;

333

334 - L'énergie est également un droit fondamental. Combattre la pauvreté croissante en
335 matière d'énergie;

336

337 - Renoncement systématique à l'alimentation en énergie nucléaire;

338

339 - Fixation de critères minimaux concernant l'efficacité énergétique dans le règlement
340 communal des bâtisses (amélioration de l'efficacité énergétique et promotion des
341 énergies renouvelables);

342

343 - Mise à disposition de subventions en faveur de mesures visant à améliorer
344 l'efficacité énergétique et la production d'énergie.

345

346 *Il faut prêter une attention toute particulière à la préservation et à l'élargissement de*
347 *l'environnement naturel. déi Lénk s'engagent par conséquent pour:*

348

349 - L'application systématique du principe du « pollueur-payeur » en cas de dégâts
350 écologiques;

351

- 352 - La protection, l'entretien et l'élargissement des zones récréatives et naturelles de
353 proximité existantes ;
354
355 - La création d'espaces verts dans les centres-villes;
356
357 - La renaturation des cours d'eau et le contrôle continu de la qualité de l'eau;
358
359 - Le renoncement aux pesticides dans les espaces publics;
360
361 - La mesure de la pollution dès les premiers indices, notamment dans les jardins
362 d'enfants et les écoles;
363
364 - Le reboisement des forêts communales selon des critères de durabilité;
365
366 - Des campagnes d'information et de sensibilisation concernant les paysages naturels
367 de la commune;
368
369 - Un échelonnement du prix de l'eau sur base de la consommation. Une certaine
370 quantité de base devrait être gratuite.
371
372 - Des investissements dans le réseau des conduites d'eau pour prévenir des fuites;
373 - Un plan d'action pour l'installation de bassins de réception des eaux de pluie près
374 des bâtiments communaux;
375
376 - Un soutien financier pour l'installation de bassins de réception des eaux de pluie par
377 des particuliers et pour le développement de moyens techniques visant des
378 économies de l'eau potable;
379
380 - L'utilisation délibérée de matériaux écologiques (sans polluants, des produits
381 régionaux, des produits issus du commerce équitable) par l'administration
382 communale;
383
384 - La promotion de projets de jardins communautaires, de jardins familiaux et de
385 projets de maraîchage et d'arboriculture urbains, tout en renonçant à l'utilisation de
386 pesticides et avec la participation active des citoyen(ne)s;
387
388 - Prévoir obligatoirement la place nécessaire à l'installation de bassins d'orages, de
389 doubles conduites d'eau et la végétalisation de toits lors de l'élaboration de
390 nouveaux PAP. Intégrer ces mesures dans les PAG et les règlements des bâtisses.
391

392 *L'urbanisation intelligente et la valorisation systématique de l'espace public sont les*
393 *conditions essentielles d'un développement durable de la ville. Cela signifie:*
394

- 395 - Pas de privatisations de l'espace public;
396
397 - La planification du développement des communes à moyen et à long terme, avec le
398 concours de la population;
399

- 400 - Pour les décisions et projets importants : la vérification de la compatibilité sociale et
401 écologique dans le cadre de cette planification du développement;
402
- 403 - Les projets de construction de logements ne doivent pas contribuer à un mitage
404 supplémentaire de l'espace;
405
- 406 - Il faut veiller à créer des espaces abordables destinés aux activités commerciales
407 (commerce de détail, entreprises petites et moyennes) au sein de quartiers
408 résidentiels afin de favoriser davantage des chemins courts. Des zones de
409 communication et de loisirs doivent exister à proximité des zones résidentielles et
410 l'infrastructure répondant aux besoins quotidiens doit être assurée (poste, banque,
411 etc.) ;
412
- 413 - Des initiatives en faveur de la promotion des petites entreprises commerciales et
414 artisanales;
415
- 416 - Cette planification du développement doit être placée dans un cadre régional
417 transfrontalier, et cela vaut surtout pour le sud du pays;
418
- 419 - Les jumelages de villes doivent être ranimés et étendus, l'accent doit être mis sur la
420 coopération solidaire;
421
- 422 - La promotion d'initiatives pour le soutien de projets nord-sud.
423
424
425
426
427
428
429
430
431
432
433
434
435
436
437
438
439
440
441
442
443
444
445
446
447

448 C) Une véritable politique sociale pour les communes!

449 *Les communes et leurs citoyen(ne)s sont les premiers à être confrontés aux*
451 *répercussions des crises sociales.*

452
453 *Même si elles ne sont pas à même d'assumer à elles seules la responsabilité de*
454 *l'évolution sociale et de mettre fin à des dysfonctionnements, il existe néanmoins des*
455 *points de départ concrets, d'une part pour atténuer les problèmes sociaux de façon*
456 *préventive et proactive, d'autre part pour faire pression sur les niveaux politiques*
457 *supérieurs. Une commune peut mettre des accents à travers sa politique des impôts et*
458 *des taxes et agir ainsi contre la ségrégation sociale:*

- 459
460 - La politique budgétaire communale s'orientera – tant pour les dépenses que pour les
461 recettes (impôts, taxes) à des critères sociaux transparents;
- 462
463 - Les taxes et prix communaux facturés pour des besoins vitaux élémentaires (eau,
464 eaux usées, déchets, électricité, gaz) seront échelonnés selon des critères sociaux et
465 écologiques. Etablissement d'un modèle de financement alternatif pour assurer les
466 revenus des communes sans hausse de la charge totale pour les citoyen(ne)s;
- 467
468 - Les services communaux ne doivent pas être facturés selon le principe de la
469 couverture des frais;
- 470
471 - Les droits sociaux universels ne doivent pas être remplacés par une politique sociale
472 sélective.

473
474 *La pénurie de logements est dramatique au Luxembourg. Il nous faut d'urgence du*
475 *logement abordable. Il ne s'agit non seulement de gérer la pauvreté existante, mais il*
476 *s'agit aussi de mener une politique sociale visant la création de logement abordable pour*
477 *tou(te)s. Les communes disposent de toute une série d'options concrètes qui leur*
478 *permettent d'apporter un soutien actif à la construction de logements:*

- 479
480 - Construction de logements locatifs sociaux. Les communes devraient s'engager à
481 mettre à disposition au moins 10% du parc immobilier de la commune sous forme de
482 logements locatifs sociaux (et publics). L'Etat prenant en charge jusqu'à 75% des coûts
483 de construction;
- 484
485 - Les communes devraient promouvoir de façon ciblée des modèles de logements
486 alternatifs (logements intergénérationnels, collocations, coopératives d'habitants, etc.),
487 dont plusieurs projets ont récemment émergé de l'économie social et solidaire (Adhoc
488 habitat participatif, Nouma, Co'Habitage, etc.);
- 489
490 - Mobiliser les terrains en friche. Afin de combattre la spéculation liée, les terrains
491 constructibles non-bâties depuis un moment devraient être taxés davantage par les
492 communes. Si malgré cette taxation renforcée le terrain n'est toujours pas bâti, une
493 procédure d'expropriation doit être lancée, tel que déjà prévu par le pacte logement -
494 mais que très peu utilisé pour le moment;

495

496 - Exploiter les logements vides. Les logement vides doivent avant tout être chiffrés. Les
497 logements laissés vides sans motif valable et pendant plus d'un an devraient faire l'objet
498 d'une taxe à charge du propriétaire, qui sera doublée chaque année.

499

500 *Le système d'éducation luxembourgeois accentue les différences sociales entre les*
501 *enfants au lieu de les atténuer. En matière d'accès à l'éducation, le Luxembourg occupe*
502 *la 26^e place parmi 31 pays membres de l'OCDE. Au cours des dernières années,*
503 *l'attributions des enseignant(e)s a été repris par la Ministère de l'Education au détriment*
504 *des communes, et le ministère mène depuis lors une politique d'austérité en réduisant de*
505 *plus en plus le nombre la taille du corps enseignant attribué aux différentes communes.*
506 *Cette évolution se situe dans le cadre du règlement grand-ducal du 18 février 2010 qui*
507 *prévoit une uniformisation du nombre moyen d'élèves par classe. Une exigence*
508 *fondamentale à respecter afin de garantir un maintien de la qualité dans les écoles*
509 *publiques seraient une révision de ce règlement dans le sens de baisser ce nombre*
510 *moyen d'élèves par classe de 16 à 14. Ce sont avant tout les communes qui sont en*
511 *charge de la mise en œuvre de la politique d'éducation étatique (dans les bâtiments*
512 *scolaires, dans les crèches-garderie et dans de nombreux autres domaines) et qui*
513 *pourront ainsi influencer celle-ci. L'éducation en tant que telle doit être vue comme un*
514 *concept global: de la crèche-garderie à la formation tout au long de la vie. Et cela exige :*

515

516 - Une introduction ou un développement systématique des écoles avec une offre
517 gratuite en journée continue, des crèches et des structures d'accueil préscolaires à
518 plein temps avec un personnel socio-éducatif correspondant;

519

520 - L'aménagement de nouveaux bâtiments scolaires décentralisés - des soi-disant
521 écoles de quartier - dans les communes d'une certaine envergure, tout en favorisant
522 la construction de petits écoles (1 à 2 trains complets, 150 à 300 élèves; l'école ne
523 dépassera pas la taille de 3 trains complets/450 élèves);

524

525 - Davantage d'investissements dans des bâtiments scolaires de grande qualité;

526

527 - Un soutien systématique des enfants défavorisés du point de vue socioculturel;

528

529 - Une aide aux devoirs et des consultations pour parents dans tout le pays;

530

531 - L'élargissement la fonction intégrative dans toute les écoles afin d'en faire des
532 écoles accessibles à tous les élèves;

533

534 - Le soutien de projets éducatifs innovateurs et maintien d'une continuité au sein des
535 équipes pédagogiques lors de l'élaboration des plans d'organisation scolaire;

536

537 - La création d'écoles-nature, d'écoles en forêts, d'écoles techniques et de places de
538 jeux en forêts;

539

540 - Le développement de structures de codécision destinées au personnel enseignant,
541 aux parents et aux enfants;

542

543 - La garantie d'une offre communale de cours de langue;

- 544 - offrir des **cours d'alphabétisation** pour jeunes, adolescents et adultes;
545
546 - Le soutien des possibilités de formation continue des adultes (école de la 2e
547 chance);
548
549 - La création d'universités populaires et de bibliothèques communales;
550
551 - offrir des formations au sujet de la migration afin de mieux sensibiliser le corps
552 enseignant à ces questions;
553
554 - offrir des formations étatiques dans le domaine de l'apprentissage adulte dont la
555 situation linguistique des participants sera prise en considération.
556

557 *Si les enfants et les jeunes représentent l'avenir de notre société, les personnes âgées*
558 *en constituent l'expérience. Dans tous les domaines et situations de la vie humaine – du*
559 *bébé au grand âge – les communes peuvent et doivent prendre des mesures adaptées*
560 *aux besoins spécifiques respectifs, afin de permettre à tous les hommes de prendre part*
561 *à la communauté:*
562

- 563 - Elaboration d'un plan communal pour enfants avec des objectifs concrets, des
564 échéances, les moyens financiers correspondants et des évaluations publiques
565 régulières; les enfants devraient avoir la possibilité de faire valoir leurs besoins et
566 en conséquence avoir accès à une contribution active; afin de sondes les besoins des
567 enfants des professionnelles qualifiés sont nécessaires;
568
569 - Elargissement de l'offre de loisirs proposés aux enfants pendant les vacances;
570
571 - Création de places de jeux adaptées aux enfants dans tous les quartiers de la ville;
572
573 - Introduction systématique de zones résidentielles avec limitation de vitesse;
574
575 - Soutien et promotion des initiatives personnelles des enfants et des jeunes;
576
577 - Développement d'un plan communal pour les jeunes avec des projets concrets, des
578 échéances, les moyens financiers correspondants et des évaluations publiques
579 régulières;
580
581 - Création d'institutions communales destinées aux jeunes (maisons des jeunes, lieux
582 de rencontre pour jeunes ...) avec de la place pour l'autonomie et la codécision,
583 également lors de la planification;
584
585 - Elargissement de l'offre de loisirs réservée aux jeunes;
586
587 - Organisation régulière de forums des jeunes, dans le cadre desquels les jeunes
588 pourront soumettre leurs propositions et évoquer leurs besoins réels;
589
590 - Un travail ciblé avec les jeunes et des mesures de soutien destinées aux défavorisés
591 du point de vue socioculturel;

- 592 - Montage d'un réseau de « street workers » (éducateurs de rue) assumant un travail
593 social préventif auprès des jeunes à travers le contact personnel;
594
595 - Développement d'une politique communale pour l'emploi des jeunes;
596
597 - Création de logements protégés pour jeunes ne pouvant plus vivre chez leurs
598 familles;
599
600 - Promotion systématique des projets intergénérationnels dans tous les domaines de
601 la vie commune;
602
603 - Offres communales de maisons du troisième âge décentralisées;
604
605 - Des forums du troisième âge en vue de l'élaboration d'une analyse des besoins
606 communaux, avec la participation active des personnes âgées et des organisations
607 qui les représentent;
608
609 - Création de foyers de jour communaux décentralisés avec une offre de loisirs
610 correspondante;
611
612 - Des mesures permettant une vie à domicile aussi autonome que possible (logement
613 protégé, téléalarme, repas sur roues, aide-ménagère, aides au transport, etc.);
614
615 - Offres de formation continue pour le troisième âge et participation assurée à la vie
616 publique;
617
618 - Création de logements adaptés aux personnes handicapées;
619
620 - Des établissements publics, des accès, des trottoirs et des passages cloutés adaptés
621 aux personnes handicapées;
622
623 - Le pourcentage de personnes handicapées parmi le personnel communal doit être
624 conforme aux dispositions légales.

625
626 *déi Lénk veulent opposer des mesures et des concepts cohérents aux anciennes et*
627 *nouvelles formes de pauvreté et d'exclusion, pour parvenir à une politique sociale*
628 *communale globale et interconnectée , moyennant:*

- 629
630 - La création d'offices locaux (ou régionaux) pour le développement social, dotés de
631 personnel qualifié et des moyens correspondants;
632
633 - Une information continue sur la politique sociale communale avec ses objectifs visés,
634 les échéances et des évaluations régulières des mesures décidées;
635
636 - Ne pas limiter la politique de recrutement aux initiatives dites CIGL qui ne créent que
637 très peu d'emplois fixes, mais les élargir aux initiatives coopératives et sans buts
638 lucratifs ancrées dans l'économie sociale et solidaire (maraîchage, épiceries

639 solidaires, artisanat, services) via la mise à disposition de moyens financiers, de
640 ressources humaines, de contrats publics, de mesures de formation continue et
641 d'expertises;

- 642
- 643 - Des initiatives en faveur de la prévention de la toxicomanie et de l'aide pour les
644 toxicomanes;
 - 645
 - 646 - Dans toutes les communes d'une certaine envergure des lieux d'accueil décentralisés
647 réservés aux sans-abri (foyers de nuit et de jour) avec un personnel qualifié et une
648 prise en charge individuelle; l'objectif visé sera leur participation égale en droits à la
649 vie sociale;
 - 650
 - 651 - Doter les offices sociaux des moyens nécessaires afin de ne pas uniquement limiter
652 leur champ d'action à l'administration de leur clients (dont beaucoup sont des
653 'working poor'), mais l'élargir à rendre leurs bénéficiaires autonomes afin qu'ils
654 puissent défendre leurs droits en tant que locataires ou employé(e)s, ou encore en
655 matière de sécurité sociale et d'accès à la culture. Le soi-disant "travail social en
656 groupe" doit remplacer à terme des structures froides et rigides opérant selon une
657 approche purement individualiste.

658

659 *La commune joue un rôle essentiel dans la politique communale de l'emploi et dans la*
660 *lutte contre le chômage croissant et des emplois précaires. déi Lénk exigent par*
661 *conséquent:*

- 662
- 663 - La préservation et la création d'emplois qualifiés, sûrs, permanents et durables dans
664 le secteur communal à travers l'élargissement de la gamme des services publics
665 offerts;
 - 666
 - 667 - éviter le népotisme et la favoritisme politique à travers la création d'une commission
668 chargée du recrutement et de conseiller le conseil communal sur la base de critères
669 objectifs;
 - 670
 - 671 - implication de commissions et délégations de personnel lors de la conception de
672 processus de travail internes;
 - 673
 - 674 - les communes doivent un rôle de pionnier en termes de réduction du temps de
675 travail;
 - 676
 - 677 - Les communes devraient refuser l'offre étatique de main-d'œuvre bon marché à des
678 conditions précaires et créer des emplois conformes aux conditions des conventions
679 collectives ou aux conditions statutaires;
 - 680
 - 681 - Pas de transfert de personnel communal à des sociétés privées;
 - 682
 - 683 - Les communes doivent offrir une formation complémentaire aux personnes
684 embauchées qui sont bénéficiaires du RMG ou du chômage dans leur domaine de
685 travail respectif et leur offrir à terme un emploi fixe.

686

687 *Une politique culturelle progressiste mise sur la promotion de la créativité, enseigne la*
688 *reconnaissance et le respect de la différence, crée et fait prendre conscience de sa*
689 *propre histoire. Cela veut dire :*

- 690
- 691 - Promouvoir au niveau communal l'offre d'institutions culturelles décentralisées et les
692 remplir de vie;
- 693
- 694 - Fixer des frais d'inscription socialement compatibles et harmonisés pour événements
695 culturels et les écoles de musique;
- 696
- 697 - La culture alternative doit bénéficier d'une promotion équivalente à celle de la soi-
698 disant culture classique;
- 699
- 700 - Promouvoir des initiatives à caractère non commercial;
- 701
- 702 - Le "Kulturpass" qui est censé simplifier l'accès aux événements culturels, doit être
703 rendu accessible à tout le monde et être promu de façon proactive;
- 704
- 705 - L'offre culturelle devrait correspondre à la diversité culturelle de la population dans
706 les communes et la refléter, tout en incluant la population dans la planification de
707 celle-ci;
- 708
- 709 - Un élargissement de l'offre culturelle dans les écoles et la promotion de la créativité
710 des enfants et des jeunes en incorporant leurs idées et leurs besoins;
- 711
- 712 - Organiser et promouvoir des événements culturels via les maisons de jeunes;
- 713
- 714 - Accès gratuit aux musées communaux.

715

716 *Il faut tenir compte des revendications légitimes des citoyen(ne)s en matière de sécurité.*
717 *Mais en aucun cas la « sécurité » ne saurait aller de pair avec une restriction des droits*
718 *civiques. Pour déi Lénk, la « sécurité » est donc essentiellement le résultat d'une*
719 *structure sociale qui fonctionne, qui comprend les aspects les plus divers et constitue la*
720 *base de l'épanouissement individuel. C'est pour cette raison que déi Lénk s'engageant*
721 *pour:*

- 722
- 723 - La professionnalisation des services de sauvetage;
- 724
- 725 - La promotion, la reconnaissance et le soutien financier des corps de sapeurs-
726 pompiers bénévoles;
- 727
- 728 - Pas de transfert des compétences de sécurité à des sociétés de gardiennage privées;
- 729
- 730 - Elaboration de projets à caractère préventif, conformément aux plans de sécurité
731 locaux élaborés avec la police, le Parquet et les services de sécurité locaux
732 conduisant à la création d'une "police de proximité", opérant de façon décentralisée
733 et étant proches des citoyen(ne)s;

734

- 735 - Pas de surveillance vidéo de l'espace public: les caméras n'empêchent pas les crimes;
736
- 737 - Création d'un conseil local pour la prévention et le règlement de conflits avec la
738 participation des citoyen(ne)s;
739
- 740 - Promotion ciblée de projets scolaires, dans le cadre desquels des valeurs
741 fondamentales comme la coopération, la solidarité, la démocratie et la non-violence
742 sont transmises;
743
- 744 - L'aptitude des jeunes à faire face au conflit et à coopérer doit être renforcée et
745 développée, tout autant que les programmes antiviolence, un renforcement de
746 l'estime de soi des élèves et la création d'un climat social à l'école;
747
- 748 - Un éclairage public adapté: les couloirs, entrées et sorties, accès aux bâtiments,
749 places de jeux ainsi que les accès aux parkings en plein air et couverts doivent être
750 conçus délibérément en tenant compte des aspects de sécurité, également du point
751 de vue de l'éclairage;
752
- 753 - Animation de l'espace public: on peut apporter une contribution supplémentaire à la
754 sécurité en empêchant des mono-structures comme l'utilisation exclusive de certains
755 quartiers à des fins d'habitation ou de travail;
756
- 757 - En principe les arrêts et les gares des transports en commun ne doivent pas devenir
758 des zones non occupées.